

Madame la maire, monsieur le maire,

Lors de son allocution le 13 avril, le président de la République a fait des annonces qui ont surpris tout le monde, en particulier sur la réouverture des écoles maternelle et élémentaires le 11 mai.

Suite à cette allocution et dans la continuité du discours du 1er ministre devant l'Assemblée nationale mardi 28/04, le ministre de l'Éducation nationale confirme à chacune de ses sorties médiatiques l'impréparation du gouvernement sur un retour de l'école le 11 mai, une date qui n'est validée par aucune autorité médicale. Et ce serait donc aux enseignants et aux collectivités territoriales d'assumer les responsabilités renvoyées « au niveau local » sans aucun cadre sanitaire national strict. D'une manière générale les regroupements ne sont autorisés dans la société que jusqu'à 10 personnes sauf dans les classes où peuvent se trouver 15 élèves c'est à dire 16 voire 17 ou 18 personnes, avec l'enseignant et les autres adultes (ATSEM, AESH...) dans une salle de 50 mètres carrés.

Les préoccupations ont été exacerbées suite à l'affichage de la carte qui détermine les zones rouges ou vertes de l'état des hospitalisations et de la circulation du virus.

Dès la publication de la carte, tous les acteurs ont pris connaissance du classement de l'Île de France qui sans surprise est en zone rouge. Dans le même temps l'état confirme le maintien de l'ouverture des écoles maternelles et élémentaires quel que soit le classement.

Et dans le même temps, le 11 mai n'est plus forcément une date de déconfinement car la situation dans plus d'un tiers des départements reste très tendue et sensible en particulier dans les hôpitaux d'Île de France. Cela veut dire que jeudi 7 mai tout risque d'être encore modifié.

Le protocole sanitaire de l'éducation nationale vient d'être publié seulement ce jour, 3 mai, pour le 1er degré et ce projet impose des mesures très contraignantes pour les municipalités, leurs agent-es ainsi que pour les enseignant-es. Comment mettre tout en œuvre en si peu de temps ?

La réouverture des écoles va aussi entraîner de nouveau une circulation importante des parents avec leurs enfants alors que les familles, en grande majorité, ont respecté le confinement dans les conditions particulièrement difficiles que l'on connaît dans notre département.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons vous faire part de quelques réflexions pour les écoles maternelles et élémentaires :

- le respect de la distanciation sera très difficile voire impossible pour les enfants de tous les niveaux de classe et particulièrement en maternelle,
- le regroupement des familles, interdites d'entrée, devant les écoles maternelles va générer stress et brassage de la population,
- concernant la taille des groupes : ils ne peuvent pas être de plus de 5 ou 6 élèves en maternelle et 10 en élémentaire nous semble un maximum. Pour la composition, ce sont les équipes enseignantes qui doivent décider,
- les difficultés pour scolariser les élèves handicapés.

Nous devons toutes et tous être d'une très grande prudence quant à la réouverture des écoles. Le principe de précaution doit prévaloir surtout dans notre département où la mortalité et les hospitalisations sont toujours très importantes. D'un commun accord, nous pouvons décider de protéger les enfants, les parents, les agent-es territoriaux et les enseignant-es.

Dans ces conditions, n'ouvrons aucune école sans un travail de partenariat renforcé et pour le SNUipp-FSU 93 le 11 mai c'est bien trop tôt.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, en notre profond attachement au service public d'Education.

Marie-Hélène PLARD et Caroline MARCHAND

Co-secrétaires du SNUipp-FSU 93